



Déclaration de principe

relative au respect des droits de l'homme et des obligations
environnementales

TABLE DES MATIÈRES

Déclaration de principe	1
1. Notre champ d'application	3
2. Agir de manière durable: notre engagement en faveur du respect des droits de l'homme et de la protection de l'environnement.....	3
3. Droits fondamentaux de l'environnement et de l'homme: notre engagement.....	4
4. Prendre ses responsabilités: notre stratégie en matière de droits de l'homme et d'environnement.....	5
4.1 Gestion éthique de l'entreprise : comment nous ancrons les droits de l'homme et la protection de l'environnement.....	5
4.2 Notre approche de l'identification et du traitement des risques prioritaires.....	6
Méthodologie.....	6
Résultats.....	6
4.3 Mesures de prévention	7
4.4 Mesures correctives	9
4.5 Anonyme et confidentiel: notre mécanisme de plainte.....	9
4.6 Transparence: notre approche de la documentation et des rapports.....	9

LIENS COMPLÉMENTAIRES

Nos déclarations de responsabilité sociale et environnementale reposent sur plusieurs éléments qui, ensemble, présentent un aperçu exhaustif de notre engagement en faveur du développement durable et d'une conduite responsable :

- Notre [rapport](#) annuel consolidé présente nos performances financières et non financières de l'année, y compris notre *Corporate Sustainability Reporting Directive* (ou Directive sur les rapports de développement durable des entreprises - CSRD). De plus, dans le cadre de sa responsabilité sociétale, momox rend compte des informations relatives au règlement sur la taxonomie (règlement UE 2020/852).
- Conformément à la CSRD, nous avons substantiellement élargi notre [déclaration de durabilité](#). Celle-ci inclut des informations détaillées sur notre stratégie, nos objectifs, les risques, les indicateurs de performance et les directives concernant les aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance(ESG).
- Une [section](#) spéciale consacrée au développement durable sur le site web de notre entreprise offre un large éventail d'informations.
- Dans cette [déclaration de principe](#) sur les engagements en matière de droits de l'homme et d'environnement, nous exposons notre engagement en faveur du respect des droits de l'homme dans tous nos domaines d'activité.





1. Notre champ d'application

Le présent règlement de procédure couvre la filiale momox SE, Berlin, appartenant à momox Holding SE, ainsi que ses filiales momox Services GmbH, Berlin, et MOMOX Polska Sp. z o.o., Szczecin (ci-après dénommées collectivement « groupe momox » ou « momox »). La société mère du groupe momox est momox Holding SE, dont le siège est à Berlin.

momox opère à l'échelle internationale en tant que majeur détaillant en ligne d'articles d'occasion provenant de vendeurs privés. Dans cette perspective, nous aspirons à établir des normes élevées tant pour nos propres actions que pour celles de nos partenaires commerciaux.

La présente déclaration de principe doit être considérée comme un document en constante évolution. Elle sera adaptée en fonction des progrès réalisés dans la mise en œuvre du devoir de diligence en matière de droits de l'homme et d'environnement, y compris dans la perspective de futures modifications réglementaires.

Cette déclaration de principe s'applique à nos collaborateurs dans tous les secteurs de l'entreprise. Par ces normes, nous engageons tous les collaborateurs du monde entier à se comporter de manière appropriée et légale vis-à-vis de leurs collègues, de leurs partenaires commerciaux et des communautés. Nous attendons de nos partenaires commerciaux qu'ils transmettent notre engagement en faveur des droits de l'homme à leurs propres partenaires commerciaux et qu'ils agissent dans le respect de la loi et de l'éthique.



2. Agir de manière durable: notre engagement en faveur du respect des droits de l'homme et de la protection de l'environnement

À l'image de notre **vision et de notre mission** de rendre es produits de seconde main à la disposition de chacun tout en protégeant l'environnement ; le respect des droits de l'homme ainsi que la mise en œuvre de pratiques commerciales respectueuses de l'environnement constituent des valeurs fondamentales pour l'ensemble du groupe momox.

Le groupe momox a pour objectif d'orienter ses activités commerciales selon les principes de **responsabilité écologique et d'éthique**, et de contribuer à un environnement plus durable et à un meilleur climat. En tant qu'**entreprise intégrée dans l'économie circulaire**, nous reconnaissons l'importance et la dépendance vis-à-vis d'écosystèmes sains et d'un climat équilibré.

Conformément à notre **Code de conduite**, nous nous engageons à respecter les droits de l'homme dans nos propres activités qui sont pertinentes pour nos opérations.



momox aligne ses pratiques et sa déclaration de principes sur les normes et cadres internationaux suivants:

dix principes du Pacte mondial des Nations unies

Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies (ONU)

Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme des Nations unies (PGNU)

les objectifs de développement durable des Nations unies

Nous pensons que ces droits sont inhérents à tous les êtres humains et nous nous engageons à promouvoir le respect des droits de l'homme dans nos relations avec des partenariats commerciaux tout au long de la chaîne de valeur. Nous assumons la responsabilité de nos collaborateurs et prenons au sérieux l'impact de nos activités sur l'environnement.

Nous nous conformons aux lois. Lorsque le droit local et les droits humains internationaux ne sont pas en accord, nous agissons conformément à la norme supérieure. En cas de conflit entre ces droits, nous respecterons le droit national tout en cherchant des moyens de garantir le respect des droits humains internationaux dans la mesure du possible.



3. Droits fondamentaux de l'environnement et de l'homme: notre engagement

Nos activités sont basées sur un modèle d'entreprise circulaire. Cela nous permet de réutiliser les produits, d'éviter les déchets inutiles et de préserver les ressources. Sur la base de l'analyse des risques potentiels liés aux droits de l'homme et à l'environnement dans le cadre de nos activités, nous examinons les questions suivantes, en particulier pour notre propre secteur d'activité et pour nos fournisseurs directs :

Travail des enfants

Nous refusons toute forme de travail des enfants. Nous n'employons pas d'enfants en dessous de l'âge minimum légal d'emploi en vigueur dans le pays ou la juridiction concernés.

Travail forcé, esclavage

Nous rejetons toute forme de travail forcé et d'esclavage. Le travail doit toujours être effectué de manière volontaire.

Ouverture, diversité et inclusion

Au sein du groupe momox, nous nous engageons à créer un environnement de travail diversifié, inclusif et respectueux. Nous nous engageons à respecter l'égalité des chances et à rejeter toute forme de discrimination ou de harcèlement. Toutefois, si nous prenons connaissance de cas individuels de discrimination ou de harcèlement, par exemple par le biais de nos dispositifs de signalement, nous agissons immédiatement et prenons des mesures correctives appropriées.

Toutes les décisions relatives à la sélection et à la promotion de nos collaborateurs sont basées sur des critères objectifs tels que les qualifications, les performances, les compétences et l'expérience.

Liberté d'association

Les collaborateurs ont le droit libre et sans entrave d'adhérer à une représentation des travailleurs de leur choix ou de s'en abstenir. Cette décision n'a aucune incidence sur la relation de travail. Nous respectons le droit à la liberté d'expression et de réunion. Nous entretenons un dialogue ouvert et constructif avec nos représentants des travailleurs et nous nous engageons ensemble pour des conditions de travail équitables et de qualité pour tous les collaborateurs.

Conditions de travail

La rémunération de nos collaborateurs est conforme aux normes locales du secteur et du marché du travail, ainsi qu'à la législation locale sur les salaires minimums. Nos collaborateurs reçoivent leur salaire à temps et de manière fiable. La base de calcul de la rémunération est communiquée de manière claire et compréhensible. Nous nous engageons à respecter toutes les lois applicables en matière de temps de travail.

Sécurité au travail

La sécurité, la santé et le bien-être de nos collaborateurs sont d'une importance capitale pour nous. Nous offrons un environnement de travail sûr et favorable à la santé afin de préserver la santé des employés, de protéger les tiers et d'éviter les accidents, les blessures et les maladies liées au travail.

Environnement

En collaboration avec nos clients, nous sauvons chaque jour de nombreux livres, médias et articles de mode en leur donnant une seconde chance. Non seulement nous aidons nos clients à adopter un style de vie durable, mais nous veillons également à ce que tous les processus de l'entreprise soient aussi respectueux de l'environnement que possible.



4. Prendre ses responsabilités : notre stratégie en matière de droits de l'homme et d'environnement

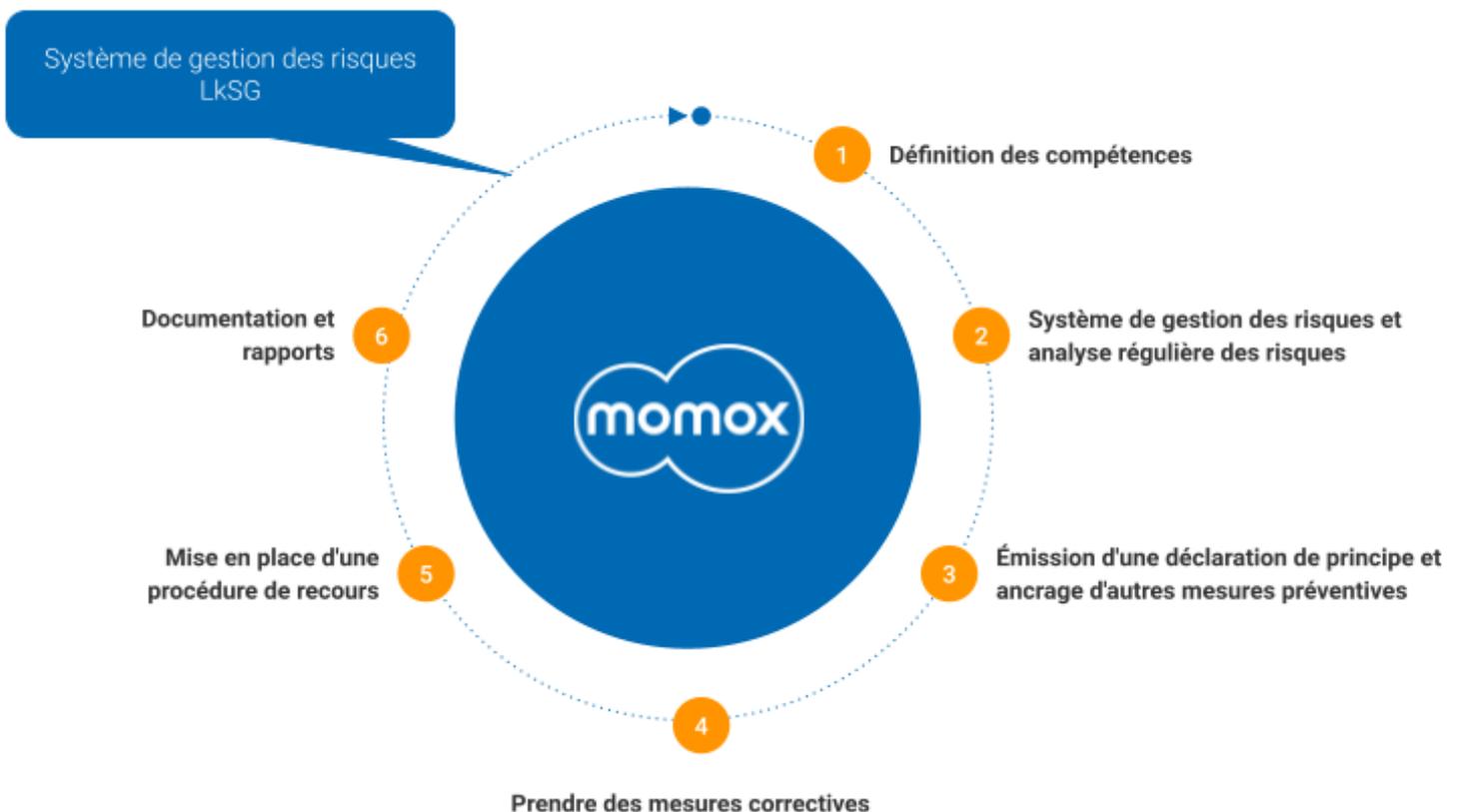
4.1 Gouvernance éthique : comment nous intégrons les droits humains et la protection de l'environnement

Nous considérons la mise en œuvre du devoir de diligence en matière de droits de l'homme et d'environnement comme une tâche continue et globale, qui nécessite une mise en place organisationnelle appropriée. Une collaboration efficace et interfonctionnelle au sein de notre organisation est pour nous un élément essentiel. Nous avons donc mis en place des structures de gouvernance pour nous assurer que nous

- identifions, pondérons, hiérarchisons et minimisons nos risques associés aux droits de l'homme et d'environnement par des analyses régulières et ponctuelles,
- traitons ces risques par des mesures de prévention efficaces et, en cas de non-respect, par des mesures correctives appropriées
- intégrons les mesures dans toutes les fonctions et processus opérationnels pertinents, et
- vérifions et améliorons régulièrement l'efficacité de nos mesures et de nos procédures de réclamation par des contrôles basés sur les risques.

La responsabilité de la mise en œuvre de cette déclaration de principe est gérée par le conseil d'administration de momox Holding SE. L'organisation des processus est donc **centralisée**. Le groupe momox a mis en place un groupe de travail multifonctionnel pour la conception, la direction et la mise en œuvre du système de gestion des risques afin de respecter les obligations de diligence en matière de droits de l'homme et d'environnement conformément à la loi allemande de diligence raisonnable dans les chaînes d'approvisionnement (LkSG). Chaque domaine fonctionnel est responsable de manière autonome des devoirs de diligence respectifs concernant les risques qui le concernent. En outre, nous avons nommé une **personne chargée des droits de l'homme**.

Nous encourageons nos collaborateurs à signaler les violations présumées de la présente Déclaration de principe sur les droits de l'homme par le biais des procédures de réclamations existantes. Nos partenaires commerciaux et les tiers ont également la possibilité de signaler des violations potentielles de la présente déclaration de principe par le biais de formulaires Web disponibles sur le site <https://momox.biz/fr/durabilite/responsibility>. Nous avons également mis en place des procédures de signalement des violations potentielles de la déclaration de principe.



4.2 Notre approche pour l'identification et le traitement des risques prioritaires

Méthodologie

Notre **analyse des risques** est le point de départ de la mise en œuvre du système de gestion des risques liés aux droits de l'homme et à l'environnement. Notre analyse des risques liés aux droits de l'homme et à l'environnement nous permet d'identifier et d'évaluer l'impact potentiel et réel de nos propres activités commerciales et de celles de nos fournisseurs tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

Les risques abstraits potentiels suivants ont été identifiés au niveau global:

Conditions de santé et de sécurité sur nos sites ou dans la chaîne d'approvisionnement

Inégalité de traitement sur le lieu de travail (discrimination)

Sur cette base, le groupe momox a réalisé une analyse des risques concrète et spécifique à LkSG.

Nous avons tout d'abord identifié et consolidé en particulier les risques spécifiques aux secteurs et aux pays dans notre propre domaine d'activité et dans les chaînes d'approvisionnement. Ce faisant, nous avons considéré tous les risques mentionnés dans la LkSG afin de déterminer le profil de risque de notre propre activité commerciale. Au cours de cette réflexion, nous avons analysé les données et les processus pertinents pour le secteur.

Nous avons réalisé l'analyse des risques concernant nos fournisseurs directs à l'aide de bases de données externes, telles que la classification des risques de l'OCDE, complétée par nos propres recherches dans le domaine des risques LkSG (§ 2 al. 2 et 3 LkSG). Chaque fournisseur est catégorisé en "faible", "modéré" et "élevé" à l'aide de notre classification des risques. Des mesures sont prises, le cas échéant, en fonction de la catégorie.

Les fournisseurs et les sociétés présentant une disposition accrue aux risques font l'objet d'une analyse des risques prioritaires liés aux droits humains et à l'environnement. L'expertise et l'expérience des collaborateurs en charge, et en contact avec les organisations fournisseurs sont également prises en compte dans cette démarche.

Les résultats des analyses de risques sont intégrés dans les processus décisionnels de l'entreprise en ce qui concerne les stratégies commerciales internes ainsi que la sélection et la gestion des fournisseurs. L'analyse des risques sert de base à l'identification d'objectifs, de mesures de prévention et de mesures correctives appropriées.

Si nous prenons connaissance de risques ou de violations liés aux droits de l'homme et à l'environnement, ou si un changement important de notre modèle d'entreprise et de nos activités entraîne une modification de notre exposition aux risques, nous procéderons à des analyses complémentaires en fonction des circonstances et prendrons les mesures nécessaires.

Résultats

Le groupe momox a procédé à l'analyse des risques conformément à la méthodologie décrite ci-dessus. Aucun risque concret n'a été identifié dans son propre domaine d'activité. De même, l'analyse des risques n'a identifié aucun risque spécifique lié aux fournisseurs en accord avec LkSG.



4.3 Mesures de prévention

Le respect de la législation en matière de droits de l'homme et d'environnement fait partie intégrante de nos efforts de durabilité. Pour plus d'informations, veuillez consulter la déclaration de durabilité conformément à la directive (UE) 2022/2464 (directive sur la responsabilité sociale des entreprises, CSRD).

<i>Liste d'exemples de mesures de prévention du groupe momox:</i>
Publication de la déclaration de principe
Définition de responsabilités claires
Mise en œuvre et développement de nos codes de conduite
Prendre en compte les exigences en matière de droits de l'homme et d'environnement lors de la la sélection de nouveaux fournisseurs en adaptant notre politique d'achat
Prise en compte des droits de l'homme et de l'environnement en fonction des risques exigences
Formation continue des collaborateurs basée sur les risques
Mise en place d'un canal de plaintes selon la HinSchG et la LkSG

Nous prenons de multiples mesures visant à réduire les risques pour les personnes et l'environnement.

En ce qui concerne notre modèle d'entreprise circulaire et notre dépendance à l'égard de nos capacités de stockage, de nos collaborateurs et de la logistique, nos risques concernent principalement la sécurité et la santé de nos collaborateurs et des collaborateurs des entreprises extérieures.

Nous veillons à ce que le lieu de travail soit sûr. Nos spécialistes de la sécurité du travail déterminent pour chaque poste de travail les exigences spécifiques au site afin de garantir le respect des directives internes et des prescriptions légales. Des mesures de prévention complètes pour la sécurité du travail, la sécurité des processus et la protection de la santé sont au cœur de nos activités. Les connaissances de nos spécialistes de la santé et de la sécurité sont mises

à jour par le biais de formations, de conférences, de webinaires et de réunions sectorielles.

La participation active de tous les collaborateurs et des collaborateurs d'entreprises extérieures est indispensable, un traitement égalitaire de toutes les personnes concernées est garanti. Nous encourageons la prise de conscience des risques, notamment par des évaluations systématiques des dangers, des mesures de qualification continues et de multiples initiatives en matière de sécurité. Nous avons défini des normes de sécurité pour les contractants externes qui travaillent avec nous. De cette manière, ils connaissent nos exigences et savent comment organiser les travaux particulièrement dangereux, par exemple en hauteur. Les accidents et les événements liés à la sécurité sont analysés en détail sur nos sites afin d'en comprendre les causes et les conséquences et d'adapter les processus si nécessaire. Des outils d'analyse des données nous aident à documenter et à déduire les mesures appropriées sur la base de l'analyse des causes respectives. Les bonnes pratiques sont communiquées sur le site afin de développer en permanence la culture de la sécurité.

En plus des formations imposées par la loi, momox propose des formations obligatoires en matière de sécurité et de santé pour ses employés. Des formations régulières sur l'utilisation sûre des chariots de manutention et sur l'utilisation correcte des équipements de travail sur nos sites de stockage complètent le programme. Nous sensibilisons nos employés en leur proposant des formations supplémentaires en matière de premiers secours et de protection contre les incendies.





L'une de nos six valeurs fondamentales est l'ouverture aux différentes cultures, religions et croyances, origines professionnelles, groupes d'âge, capacités mentales et physiques, de genres, d'identités de genre ou d'orientations sexuelles, y compris la reconnaissance des recoupements et l'ouverture à la critique et aux retours constructifs. Nous pensons que l'ouverture d'esprit du groupe est essentielle pour créer un environnement de travail dynamique, fondé sur la sécurité psychologique, le respect mutuel, l'estime et l'honnêteté.



Pour momox, le respect de nos valeurs fondamentales et l'engagement envers la satisfaction de nos employés sont d'une importance cruciale. La diversité, l'équité et l'inclusion (DE&I) occupent une place centrale dans nos objectifs de recrutement et de fidélisation des collaborateurs.

Afin de coordonner et de renforcer tous ces efforts, notre équipe de gestion de la diversité est responsable de notre stratégie DE&I. Elle a pour mission d'identifier et d'évaluer les besoins en matière de diversité. Chez momox, l'objectif de DE&I n'est pas seulement de couvrir des dimensions individuelles de la diversité telles que le genre, l'orientation sexuelle, la religion, l'ethnicité, etc. mais aussi d'identifier les défis généraux et de fournir un soutien. Nous offrons un soutien pour remédier aux effets négatifs et encourageons nos collègues à signaler les incidents d'exclusion, d'inégalité de traitement ou de discrimination sur le lieu de travail à leur supérieur hiérarchique, à nos représentants du personnel ou à l'équipe dédiée à la diversité, à l'équité et à l'inclusion. En outre, les membres des bureaux anti-discrimination de Berlin et de Leipzig ont été formés aux procédures actuelles et à la résolution des signalements. Nous avons également créé un réseau avec des entreprises externes afin d'échanger régulièrement des informations sur la loi générale sur l'égalité de traitement (AGG). Avec un vaste ensemble de mesures de lutte contre le harcèlement et la discrimination, notre site polonais souligne son

engagement clair en faveur d'un environnement de travail respectueux et non discriminatoire.

En outre, nous avons mis en œuvre un large éventail de mesures pertinentes pour améliorer notre inclusivité et notre ouverture aux différentes cultures, perspectives et origines. Cela inclut notamment des ateliers de lutte contre la discrimination, de formations pour les managers et de formations sur les préjugés inconscients. En outre, dans le cadre de notre stratégie ESG, nous avons développé une série d'objectifs visant à renforcer les efforts de momox en matière de DE&I. Ces objectifs sont basés sur les principes de l'égalité des chances et de la responsabilité sociale des entreprises. Il n'existe pas d'échéance pour ces mesures, car elles sont en constante évolution et la DE&I reste une priorité permanente pour momox. Nous évaluons la satisfaction de nos employés par le biais de sondages numériques réguliers.

Notre gestion des achats est organisée de manière décentralisée et systématique. Grâce à notre politique d'achat, nous soutenons et standardisons un achat durable et responsable qui tient également compte des aspects écologiques et sociaux.

Elle sert donc de base à notre gestion de l'approvisionnement et définit les principes directeurs pour la sélection de nos fournisseurs en fonction des lois en vigueur et des normes internationalement reconnues. Nous nous assurons du respect des lois en vigueur par le biais de garanties contractuelles.

Pour atteindre nos objectifs de durabilité en matière de droits de l'homme et d'environnement, nous coopérons avec nos fournisseurs. L'objectif est de construire des relations à long terme avec des

Nous avons exposé nos principes généraux de comportement dans plusieurs lignes directrices pertinentes:

Code de conduite

Politique d'achat

Lignes directrices en matière de leadership

Directive anti-harcèlement & anti-discrimination (MOMOX Polska)

Ligne directrice trans*genre

partenaires fiables qui partagent nos valeurs et nos objectifs de durabilité. Nous accordons une grande importance à l'amélioration continue des performances de nos fournisseurs en matière de durabilité. Afin de garantir une gestion complète et durable de la chaîne d'approvisionnement, nous encourageons nos fournisseurs à transmettre ces normes à leurs propres fournisseurs et sous-traitants. Ensemble, nous pouvons ainsi créer un avenir durable pour toutes les parties concernées. Un échange régulier et une communication ouverte sont particulièrement importants pour nous. Nous pouvons ainsi relever ensemble les défis, identifier les potentiels d'amélioration et exploiter les synergies pour atteindre encore plus efficacement nos objectifs de durabilité.

4.4 Mesures correctives

Notre modèle d'entreprise circulaire contribue de manière significative à la protection de l'environnement en évitant la production de nouveaux articles. Cela se traduit par une réduction significative des émissions et des déchets, tant au niveau de l'approvisionnement que de la production.

Le groupe momox n'a actuellement pas connaissance d'incidents au sein de ses activités ou le long de sa chaîne d'approvisionnement qui auraient un impact négatif sur les droits de l'homme ou l'environnement.

En cas d'accident dans notre propre secteur d'activité, notre système établi d'enquête sur les circonstances et de mise en œuvre de mesures correctives individuelles s'applique. Pour les sous-traitants directs, le mécanisme convenu contractuellement avec les fournisseurs s'applique.



4.5 Anonyme et confidentiel : notre dispositif de signalement

Une gestion appropriée et efficace des signalements et des plaintes est un élément important de la stratégie des droits de l'homme du groupe momox. Nous avons mis en place un dispositif de signalement au niveau international. Celui-ci permet aux employés ou à des tiers de signaler des violations des droits de l'homme et des préoccupations environnementales conformément à la législation en vigueur. Les règles de procédure ainsi que la procédure de plainte sont accessibles au public sur notre site Internet <https://momox.biz/nachhaltigkeit/verantwortung>. Cela permet d'identifier rapidement les effets négatifs potentiels et de prendre les mesures appropriées pour mettre fin aux violations, les éviter à l'avenir et y remédier.

Le groupe momox s'assure que la confidentialité des réclamations est garantie et s'engage à ce que les employés ne subissent pas de représailles. Nous permettons également l'anonymat des plaignants, conformément à la législation en vigueur.

4.6 Transparence : notre approche de la documentation et des rapports

La mise en œuvre du devoir de diligence en matière de droits de l'homme dans nos propres activités commerciales ainsi que dans nos chaînes d'approvisionnement est un processus continu. Nous informons sur les risques de durabilité et les développements stratégiques dans le cadre du rapport annuel sur la durabilité, conformément à la CSRD.

En nous fondant sur la documentation relative à l'exécution de nos obligations conformes à la loi allemande de diligence raisonnable dans les chaînes d'approvisionnement, nous établissons chaque année un rapport à l'intention du Bureau fédéral de l'économie et du contrôle des exportations. Les rapports sont publiés sur notre site web.

